

Partie I: Mise en revue des objectifs et des points d'action contenus dans la résolution 5.4. (Genève, 1997)

OBJECTIF 1: ACCROÎTRE L'ADHÉSION À LA CMS GRÂCE À UNE PROMOTION CIBLÉE DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION

- 1.1 Les Parties, le PNUE et le Comité permanent, avec le soutien actif du Secrétariat, devraient intensifier leurs efforts pour persuader des Parties potentielles de rejoindre la Convention et les Accords associés. La priorité devrait être donnée, mais sans que les efforts leur soient limités, aux pays clés pour qui "des profils par pays" ont déjà été élaborés selon des critères biologiques.**
(Parties, PNUE, Comité permanent, Secrétariat)

Le nombre de membres de la Convention a augmenté, passant de 49 Parties au moment de la cinquième session de la COP à 65 Parties au moment où le présent document a été rédigé. Vingt autres pays non-Parties participent à au moins un des Accords ou des Mémoires d'Accords de la CMS. Depuis 1997, le Secrétariat a eu des débats substantifs avec des représentants de plus de 60 non-Parties afin d'encourager leur adhésion à la CMS et aux Accords qui s'y rapportent ou la ratification de ces instruments (une liste détaillée des contrats conclus a été diffusée auprès du Comité permanent pour information et à d'autres fins). Parmi les efforts du Secrétariat pour recruter de nouvelles Parties il faut citer l'envoi de lettres personnalisées à des ministres, l'organisation de réunions d'information avec des fonctionnaires dans leur pays, la diffusion de "profils de pays" à 18 pays non-Parties hautement prioritaires, la distribution de kits d'information à des réunions auxquelles participaient des fonctionnaires de la CMS, la tenue de débats informels avec des représentants en marge d'autres réunions et beaucoup d'autres activités de suivi. En outre, les fonctionnaires de la CMS ont fait des exposés d'ouverture ou des présentations officielles à de nombreuses réunions auxquelles participaient des représentants gouvernementaux (Annexe 1).

En novembre 1997, à la demande du Secrétariat, le Directeur exécutif du PNUE en fonction à l'époque a adressé une lettre aux Ministres de l'Environnement de tous les pays de la région européenne non-encore Parties à la CMS recommandant que leurs pays adhèrent à la CMS et aux sous-Accords s'y rapportant. En outre, divers représentants au Comité permanent de la CMS ont pris également des initiatives pour soulever la question de la composition de la CMS avec des pays de leur région et au delà. En particulier, le représentant de l'Afrique au Comité (Guinée) s'est adressé aux pays africains non-Parties par une lettre émanant du ministre compétent de son pays.

Par comparaison, le nombre de Parties à la CMS 16 ans après la mise en vigueur de la Convention est identique au nombre de membres de la Convention Ramsar sur les zones humides après la même période (cette convention sœur a maintenant 116 Parties contractantes). L'augmentation extraordinaire du nombre de nouvelles Parties à la CMS au cours de l'année dernière seulement augure bien de l'avenir.

- 1.2 Le Secrétariat devrait concevoir et mettre à jour une documentation, sous forme de brochures, d'affiches, de cassettes vidéos, d'expositions itinérantes, un annuaire de la Convention et bulletins périodiques. Les Parties sont encouragées à fournir une aide technique ainsi que des financements si le budget principal ne suffit pas. Ce matériel devrait être utilisé à la fois pour favoriser la sensibilisation et l'application de la Convention dans les Etats Parties et pour encourager des Parties potentielles à adhérer. Chaque Partie devrait mettre au point du matériel d'information utilisable aux niveaux régional et national. Il devrait être envisagé d'entreprendre une grande campagne d'information, en accord avec des organisations non-gouvernementales, bien avant le vingtième anniversaire de la Convention en 1999. (Secrétariat, Parties, ONGs)**

La nomination d'un fonctionnaire chargé de l'information et d'un assistant, qui ont pris leurs fonctions en 1998 et 1999 respectivement, a fait qu'une attention beaucoup plus grande a été portée à la production et à la mise à jour du matériel d'information de la CMS. La version anglaise du site web de la CMS a été complètement rénovée en septembre 1998 et a maintenant une interface beaucoup plus attrayante. Dans

la mesure du possible, il sera actualisé plus fréquemment que dans le passé et d'autres améliorations de son contenu sont prévues. En raison de la limitation des ressources, il n'a pas été possible de transformer les sites français et espagnol mais on prévoit de mettre à l'avenir à la disposition du public au moins les documents de base de la Convention.

Le Secrétariat n'a pas été en mesure jusqu'à présent d'atteindre son objectif, à savoir de produire au moins deux ou trois numéros du Bulletin de la CMS chaque année. Néanmoins, un numéro de 12 pages a été diffusé en décembre 1998 avec une nouvelle présentation et un contenu amélioré. Un numéro spécial a été diffusé en juin 1999 pour commémorer le vingtième anniversaire de la Convention. La brochure d'information générale (en allemand, anglais, espagnol et français) a été mise à jour et complètement remaniée afin d'en faciliter l'impression et la diffusion. Un panneau d'affichage qui attire l'œil et donne un aperçu générale de la Convention a été élaboré en 1999 ainsi qu'une toute nouvelle présentation de "Power Point". Un guide sur le fonctionnement de la Convention a été préparé en allemand et en anglais et sera révisé en son temps. Un calendrier illustrant quelques-unes des espèces migratrices les plus charismatiques est en préparation et sera disponible avant la fin de 1999. Un lot de vignettes attrayantes portant le logo de la CMS sera distribué à la COP, au Cap, et une épinglette de revers à l'insigne de la CMS est également en cours de fabrication.

Le Secrétariat n'est pas bien informé des initiatives entreprises par les Parties à titre individuel. Cependant, les Pays-Bas ont produit beaucoup de matériels d'information ayant trait à l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie et ont financé l'impression des travaux d'un colloque de 1997 sur la migration animale comme faisant partie d'une nouvelle série technique de la CMS. (Le premier volume de la série - Mesures de conservation pour la grue de Sibérie - publié par le Secrétariat au début de 1999 a été bien accueilli et d'autres volumes sont envisagés pour l'année prochaine. L'Allemagne a produit une cassette vidéo de 20 minutes sur les espèces migratrices (en allemand et en anglais) qui a été diffusée à l'occasion des célébrations du vingtième anniversaire de la Convention en juin 1999. Les autorités allemandes ont également collaboré avec le Secrétariat pour élaborer un site web en langue allemande contenant des textes fondamentaux de la CMS.

OBJECTIF 2: INTENSIFIER LES INITIATIVES DE CONSERVATION DANS DES RÉGIONS SOUS-REPRÉSENTÉES À LA CMS

2.1 La présence de la Convention en Afrique et Asie-Océanie devrait être renforcée en vue d'encourager la coopération régionale pour la conservation des espèces migratrices. Dans le cas de l'Amérique latine, où un Administrateur de programme de la région a été nommé pour stimuler les initiatives régionales, les Parties devraient être encouragées à détacher du personnel à la CMS afin de faciliter les contacts gouvernementaux et non gouvernementaux et d'améliorer la mise en place d'un programme en Afrique et en Asie-Océanie. Le Secrétariat devrait être plus actif dans ses efforts pour promouvoir les initiatives de conservation en coopération avec les organes régionaux.

(Parties, Secrétariat)

Efforts pour recruter un fonctionnaire professionnel junior (JPO) africain

La tenue de la sixième session de la COP en Afrique du Sud, l'engagement de la CMS à étendre son soutien à l'AEWA et la nécessité d'intensifier les initiatives générales de conservation de la CMS dans cette région font du recrutement d'un JPO africain un objectif important du Secrétariat. La procédure de recrutement a commencé en mars 1998 après que la CMS eut connaissance du programme JPO du PNUE financé par une contribution du Gouvernement des Pays-Bas. Le Secrétariat a défini les attributions de ce poste et en a annoncé la création par l'intermédiaire des ambassades africaines à Bonn et directement par le Ministère de l'Environnement de plusieurs pays africains avec l'aide du Bureau régional du PNUE pour l'Afrique. Après que le Secrétariat ait eu un entretien avec un certain nombre de candidats dans deux séries séparées, il advint que les critères de sélection fixés par le programme des Pays-Bas n'étaient pas compatibles avec les qualifications des candidats sollicitant le poste JPO en question. Les candidats répondant le mieux aux critères, dont un qui devait être engagé en septembre 1999, étaient surqualifiés par rapport au niveau du poste que le Gouvernement des Pays-Bas souhaitait financer. Comme cette nouvelle coïncidait avec la

période très active de préparation de la COP, le Secrétariat a été contraint d'interrompre pour l'instant la procédure de recrutement. En conséquence, le Secrétariat n'a pas été en mesure de bénéficier de l'aide d'un JPO africain pour la préparation de COP6 ou, dans l'immédiat, d'accroître son domaine d'activité dans la région africaine.

Efforts pour recruter un fonctionnaire régional pour l'Afrique et un fonctionnaire régional pour l'Asie

Par deux fois, des lettres ont été envoyées aux correspondants d'environ 10 Parties à la CMS leur demandant de déterminer si leur Gouvernement serait en mesure de détacher auprès du Secrétariat des personnes expérimentées pour un poste d'Administrateur régional de programme pour l'Afrique et un autre pour l'Asie (postes dont la création a été décidée par COP5, lignes budgétaires 1107 et 1108). Seules quelques réponses ont été reçues, toutes négatives.

Entre temps, une décision de l'Assemblée Générale des Nations Unies a sévèrement réduit la possibilité des agences telles que le PNUE/CMS de remplir des postes avec du personnel non rémunéré par l'employeur, à moins que le gouvernement donateur soit prêt à financer le coût du personnel par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spécial de la CMS, supportant 14% de frais généraux dans l'opération. Sur instruction du Chef de l'administration d'UNON, en septembre 1998, le Secrétariat a cessé toute démarche pour le recrutement d'autres personnels non rémunéré par l'employeur par des dispositions qui ne répondaient pas aux nouvelles exigences.

- 2.2 En Afrique, l'accent devrait être mis sur les outien aux activités qui viennent de commencer, comme l'Accord récemment conclu sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), ainsi que le travail préliminaire sur les tortues marines et les cétacés des eaux côtières.**
(Parties, Secrétariat)

Oiseaux d'eau

Un nombre croissant d'Etats de l'aire de répartition utilisent l'Accord sur les oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie comme base de leurs activités aux niveaux national et international, notamment pour la conservation des espèces et de leurs habitats, pour des programmes de recherche et de surveillance, etc.. Un certain nombre de publications ont été diffusées portant sur l'Accord, notamment Recensement africain des oiseaux d'eau (Wetlands International, 1996), Atlas des populations d'anatidés en Afrique et en Eurasie occidentale (Wetlands International, 1996) et Oiseaux d'Europe mondialement menacés, Plans d'action (Conseil de l'Europe, 1996). Les Pays-Bas ont fait part de leur intention de contribuer également à un plan d'action international en faveur de l'Oie de Brent à ventre noir et à un atlas sur les échassiers. D'autres projets sont déjà envisagés pour développer des capacités régionales pour la surveillance et la gestion des zones humides, ainsi que la prise de conscience de leur importance, etc.. Des projets sont également mis au point pour observer et étudier de vastes zones humides importantes telles que le delta du Niger au Mali. Les Etats de l'aire de répartition ont utilisé le cadre de l'AEWA pour préparer des plans de conservation pour diverses espèces dont beaucoup serviront de modèle pour faciliter l'application de l'Accord après sa mise en vigueur.

Les Pays-Bas étant le pays leader pour l'Accord fournissent plus d'un million de dollars des E.U. par an pendant une période initiale de quatre ans pour établir et appliquer des programmes pilotes dans deux régions clés de l'Accord (Afrique de l'Ouest et pays de l'Europe orientale) pour l'application intégrée de l'AEWA et de la Convention Ramsar. D'autres pays développés ont été encouragés à établir des partenariats et à faire des investissements similaires dans d'autres régions de la zone de l'Accord, mais, à ce jour, le Secrétariat n'a eu connaissance d'aucun autre pays qui aurait suivi l'exemple des Pays-Bas.

En 1998, un bureau a été établi à Dakar, Sénégal, pour appliquer un programme concernant 16 pays de l'Afrique de l'Ouest. Le secrétariat intérimaire de l'AEWA, aidé par Wetlands International et avec une contribution financière des Pays-Bas, de la Suisse et de l'Union européenne, prépare les documents nécessaires à la première réunion des Parties. Un atelier, organisé par Wetlands International à Dakar, Sénégal, en octobre 1998, plaçait l'AEWA comme sujet prioritaire.

Pour sa part le Secrétariat de la CMS continue d'encourager les non-Parties à adhérer à l'Accord comme faisant partie de ses propres efforts de recrutement. Plusieurs lettres ont été envoyées à un certain nombre de pays africains clés et les secrétariats de la CMS et de l'AEWA ont fait des visites à certains pays en 1999.

Tortues marines

Le Secrétariat a stimulé plusieurs activités relatives aux tortues marines dans les eaux de l'Afrique de l'Ouest. Il a travaillé avec l'expert français, le Dr. Jacques Fretey, pour élaborer le projet de rapport intitulé "Tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique", qui a été diffusé, entre autres, à tous les Etats de l'aire de répartition intéressés, aux correspondants de la CMS, aux Conseillers scientifiques, aux ONG en mai 1998. Les plans pour mettre la dernière main à la publication à la fin de 1999 ont été retardés du fait que le Secrétariat s'est surtout préoccupé de la COP.

En collaboration avec le Ministère de l'Environnement et des Forêts de la Côte d'Ivoire, le Secrétariat a organisé à Abidjan, en mai 1999, une conférence internationale sur la conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique. La réunion a examiné l'état de conservation des tortues marines dans la région et adopté un Mémoire d'Accord visant à promouvoir la conservation des tortues marines dans les Etats de l'aire de répartition concernés. La réunion a également élaboré un premier projet de Plan de conservation exposant les mesures à prendre à court et à moyen terme. La réunion était co-parrainée par la CMS, le Gouvernement français et le Comité français pour l'UICN. Elle réunissait des représentants et des spécialistes de 17 Etats de l'aire de répartition allant de la Mauritanie à la Namibie, ainsi que d'autres participants intéressés. Les travaux de la conférence seront publiés l'année prochaine avec le rapport technique révisé et seront disponibles au Secrétariat de la CMS.

Cétacés

Un projet parrainé par la CMS, intitulé *Surveillance des interactions des installations de pêche et investigation de la situation de la population de cétacés en Afrique de l'Ouest* - couvrant le Sénégal, la Gambie et la Guinée Bissau - a été mené à bien en 1998. La seconde phase du projet a commencé au début de 1999 en application de la recommandation du Conseil scientifique faite lors de sa huitième réunion, à Wageningen (juin 1998). A l'issue d'efforts considérables pour essayer de mettre sur pied un atelier régional sur l'étude, la conservation et la gestion de petits cétacés de la côte africaine en collaboration avec le Ministère de l'Environnement de Guinée, l'atelier proposé a dû être repoussé indéfiniment en raison d'un certain nombre de problèmes administratifs non résolus.

Antilopes sahélo-sahariennes

Suite à des recommandations de la COP (Résolution 4.5, Nairobi 1994) et du Conseil scientifique, l'Institut Royal de Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB) a préparé des rapports de situation sur six espèces d'antilopes et un projet de Plan d'action général pour le rétablissement des espèces et de leur habitat. En février 1998, un "Séminaire sur la conservation et le rétablissement des antilopes sahélo-sahariennes" s'est tenu à Djerba, Tunisie, auquel assistaient des représentants gouvernementaux, des experts en matière d'antilopes de 14 Etats de l'aire de répartition ainsi que d'autres spécialistes. La réunion a révisé les rapports de situation, amendé et adopté le Plan d'action et adopté une résolution ("Déclaration de Djerba") qui demandait notamment aux autorités des Etats de l'aire de répartition, aux Nations Unies et autres organisations internationales et partenaires de contribuer à l'application du Plan d'action. Elle a également demandé au Secrétariat PNUE/CMS de mettre au point un Accord entre les Etats de l'aire de répartition et d'organiser, au moment le plus opportun, une réunion de suivi. En janvier 1999, le Secrétariat a reçu de l'IRSNB le Plan d'action achevé tel qu'il avait été amendé par le séminaire de Djerba. Les travaux du séminaire, le Plan d'action et les rapports de situation sont sur le point d'être imprimés et diffusés. L'IRSNB a également élaboré un premier modèle de projet, à partir du Plan d'action, qui sera examiné et évalué bientôt pour financement par les autorités compétentes.

Grouse des sables

Nomadisant entre des régions du Botswana, de la Namibie et de l'Afrique du Sud, la grouse des sables est soumise à une pression croissante de la part des chasseurs. un Mémorandum d'Accord entre les Etats de l'aire de répartition est en cours de mise au point en vue de mettre en forme une coopération pour réunir davantage de données scientifiques sur la biologie de l'oiseau, les menaces dont il est l'objet et les possibilités de son utilisation d'une manière durable.

2.3 En Asie-Océanie, la CMS devrait continuer de soutenir et de contribuer à la *Stratégie pour la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Asie-Pacifique (1996-2000)* , qui pourra aboutir dans le futur à un accord multilatéral plus formel parmi les Etats de la région, et jouer un rôle actif dans l'élaboration d'une initiative de conservation pour les oiseaux d'eaux migrateurs des routes de migrations du Centre Asie-Inde. De plus, la CMS devrait jouer un rôle plus prépondérant dans la coopération régionale pour la conservation des tortues marines, où d'autres organes ne sont pas déjà actifs, et devrait continuer de soutenir la recherche essentielle sur les cétacés.
(Parties, Secrétariat)

Le Secrétariat est officiellement représenté au Migratory Waterbird Conservation Committee (MWCC) qui est le comité directeur des activités entreprises dans le cadre de la Stratégie. Bien que le comité, qui reçoit son soutien administratif et technique de Wetlands International - Asie Pacifique, ne se soit réuni que deux fois (en mars 1997 et février 1999) un nombre considérable d'activités ont progressé indépendamment. Des rapports d'avancement des travaux sont disponibles au Secrétariat. Le Secrétariat de la CMS a suivi ces activités mais n'a pas eu la possibilité d'intervenir plus activement, notamment en raison du nombre limité des membres de la CMS dans la région.

La CMS a co-parrainé avec Wetlands International et la Convention Ramsar sur les zones humides la publication et la diffusion du *recensement 1994-1996 des oiseaux d'eau d'Asie*. Des discussions sont actuellement en cours avec Wetlands International et le Bureau Ramsar sur la possibilité d'organiser conjointement en l'an 2000 une réunion des Etats de l'aire de répartition pour faire avancer l'idée de mettre au point un instrument approprié pour les oiseaux d'eau empruntant l'itinéraire aérien entre l'Asie centrale et l'Inde.

Le Gouvernement australien discute actuellement avec un certain nombre d'Etats de l'aire de répartition de la région de l'océan Indien membres de la CMS et avec des non-Parties afin de catalyser un mécanisme régional de conservation pour les tortues marines à partir de l'atelier sur les tortues marines qui a eu lieu à Bhubaneswar, Inde, en janvier 1997 et qui était co-parrainé par la CMS. Les autorités australiennes chargées de l'environnement ont pris l'initiative de tenir une réunion des Etats de l'aire de répartition de l'océan Indien à Perth en octobre 1999 avec un financement partiel de la CMS pour rechercher un consensus sur les éléments de ce mécanisme régional.

Le Secrétariat a encouragé l'Arabie Saoudite et les Emirats Arabes Unis (actuellement non-Parties) à prendre la tête dans l'organisation d'un plus petit atelier sur les tortues marines en Asie occidentale. Ceci devrait se matérialiser au premier trimestre de l'an 2000. A ce jour, les tentatives du Secrétariat dans le Sud-Est asiatique pour revigorer les efforts en vue de promouvoir dans cette région un mécanisme régional de conservation n'ont pas été couronnées de succès. Néanmoins, il a profité de l'occasion du 2ème Symposium et Atelier sur la biologie et la conservation des tortues marine (Malaisie, juillet 1999) pour suggérer la création d'un instrument approprié en collaboration avec la CMS.

Trois projets de conservation des tortues marines concernant l'Asie-Océanie approuvés par le Conseil scientifique à sa réunion de juin 1998 ont depuis été mis en œuvre. Un prototype de base de données et d'élaboration de cartes du Global Information System (GIS) pour les plages de nidification de l'océan Indien produit par le CMSC est maintenant accessible par le site web de la CMS. Une étude génétique pour aider à élucider la migration des tortues dans la région indo-pacifique et un programme de marquage et de surveillance des prises accidentelles au Sri Lanka sont sur le point de démarrer.

De même, deux projets concernant les petits cétacés de la région - une enquête sur les populations de dauphins dans les mers de Timor et d'Arafura, pour laquelle une proposition a été préparée par le Conseiller

scientifique de l'Australie et une enquête sur les petits cétacés du golfe du Tonkin (concernant le Vietnam et la Chine) - étaient sur le point de commencer au moment où le présent document a été rédigé (en septembre 1999).

2.4 La Convention devra contribuer à assurer la poursuite des résultats obtenus dans les néotropiques grâce à l'atelier CMS en Amérique du Sud (Compte-rendu, Valdivia, Chili, 1-3 décembre 1996), et dont les conclusions ont été reconnues et approuvées par la septième réunion du Conseil scientifique, et recommande que des réunions de ce genre soient également organisées dans d'autres régions du monde.
(Parties, Secrétariat)

Divers projets de conservation ont été approuvés pour la région et certains ont déjà été mis en œuvre. Une réunion a été organisée en coopération avec le Gouvernement uruguayien, à Punta del Este, Uruguay, en décembre 1998 en tant que suivi de l'atelier de Valdivia qui a eu lieu en décembre 1996, et un groupe de travail de l'Amérique Latine et des Caraïbes sera créé après COP6 (Recommandation 5.6, Genève 1997). Toutes les Parties à la CMS de la région assistaient à la réunion ainsi que le Brésil, la Bolivie, Costa Rica et l'Equateur. Pendant la réunion, le représentant de la Bolivie a annoncé que son pays devrait adhérer à la CMS au début de février 1999 (ceci doit encore se matérialiser). Après la réunion, un atelier moins important a été chargé d'achever la préparation d'un projet de concept intitulé *Oiseaux migrants comme indicateurs de la saine gestion et conservation des zones humides dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud*, qui sera soumis au GEF pour financement. Des représentants des quatre pays participants Argentine, Brésil, Chili et Uruguay assistaient à l'atelier. Le projet de concept a été achevé et envoyé au Secrétariat PNUE/GEF à Nairobi. L'affaire suit son cours.

OBJECTIF 3: FACILITER ET AMELIORER L'APPLICATION DE LA CONVENTION

3.1 Le Secrétariat devrait collaborer avec toute nouvelle Partie, dès que possible après son adhésion à la Convention, pour conseiller, répondre aux questions et offrir des suggestions concernant la mise en oeuvre de la Convention. Il devrait, en faisant appel à des services de consultants, élaborer des directives sur la législation et l'application et tout autre matériel utile, afin de guider les nouvelles Parties sur la CMS et ses Accords associés. *(Secrétariat, Parties individuelles)*

Il est regrettable, à quelques exceptions près, qu'il n'y ait eu que des interactions limitées entre le Secrétariat et les nouvelles Parties à la Convention qui y ont adhéré depuis 1997. Cependant, le Secrétariat communique néanmoins avec toute nouvelle Partie par des voies officielles, la conseillant sur les premiers pas à effectuer et offrant d'autres conseils sur demande. Une fois qu'une Partie a nommé un correspondant et un Conseiller scientifique, le Secrétariat lui envoie toute la documentation sur la CMS et les Accords intéressant ce pays. Cette expérience peut être expliquée en partie par le manque de moyens du Secrétariat pour adopter une approche plus efficace et par le fait qu'il ne reçoit des nouvelles Parties que très peu de demandes pour cette sorte d'aide. Bien qu'il puisse être commode de croire que la raison en ait été due au fait que les mécanismes de la CMS ont été expliqués avec tant de soin et que toutes les dispositions institutionnelles nécessaires ont été mises en place avant que le pays n'adhère à la Convention, ce n'est certainement pas la raison dans bien des cas.

Le Secrétariat, assisté du Centre juridique pour l'Environnement de l'UICN, a mis au point un document de travail sur la transformation de la CMS en législation et programmes nationaux. Cependant, ce document aurait besoin d'une élaboration plus approfondie et d'amendements, notamment le chapitre sur la programmation et l'action. Il profiterait grandement d'exemples émanant de Parties sur la façon dont elles ont transformé la CMS et les Accords dans leur législation et programmes nationaux, ainsi que d'exemplaires de leurs propositions pour ratification de la Convention et des Accords (dans une des langues de travail de la CMS) et pour leur adhésion à ces instruments. Sur la base d'un excellent exemple, le Secrétariat a, en consultation avec le secrétariat intérimaire de l'AEWA, mis au point un modèle de mémorandum de Cabinet pour la ratification de l'AEWA ou l'adhésion à cet Accord, qui est disponible sur

demande.

- 3.2 Les Etats Parties ainsi que non-Parties, y compris les organisations d'intégration économique régionale, devraient accorder des financements suffisants pour la mise en oeuvre de la Convention et des Accords conclus sous ses auspices, à la fois au niveau national et pour une coopération transfrontalière et une action concertée. Les pays développés devraient canaliser des financements adéquats des projets de mise en oeuvre de la CMS et des Accords dans les pays en développement et les pays en transition économique. Ils devraient également encourager les organisations non-gouvernementales à cibler leur projet de travail, entre autres, sur l'application de la CMS et des Accords. (Parties, non-Parties, ONGs)**

Aucune information n'a été fournie au Secrétariat en particulier sur l'application de ces mesures (se référer également aux rapports des Parties en matière d'application - UNEP/CMS/Conf.6.6).

- 3.3 Toutes les Parties devraient être encouragées à soumettre leurs rapports sur l'application de la CMS bien avant chaque session de la Conférence des Parties. Avant chaque session, il conviendrait de préparer une analyse des rapports présentés par les Parties. Le Secrétariat devrait engager de façon permanente une organisation spécialisée sur de telles questions pour examiner et évaluer les rapports et préparer un rapport détaillé à la COP sur l'état de conservation et l'évolution des populations des espèces concernées, ainsi que les mesures de conservation entreprises par les Etats Parties et non-Parties, en utilisant également d'autres sources d'information.**

Une proposition devrait être élaborée et soumise à la COP6 ainsi qu'aux Réunions des Parties d'Accords conclus au titre de la CMS afin d'harmoniser les différents rapports en vue de a) rendre ces rapports plus substantiels, b) donner une information appropriée à la COP sur l'application de la Convention et c) contribuer à la Convention sur la diversité biologique sur l'aspect de la conservation des espèces migratrices. (Parties, Secrétariat)

Un nombre croissant, mais encore insuffisant, de Parties à la CMS respectent leurs obligations de soumettre des rapports de pays. Seules sept (27%) des 26 Parties l'ont fait pour COP2 en 1988, mais la proportion a augmenté, passant à 17 (46%) des 37 Parties pour COP3 en 1991 et à 22 (52%) des 42 Parties pour COP4 en 1994. En 1997, 27 (55%) des 49 Parties ont soumis leurs rapports de pays pour COP5. Au moment où le présent document a été rédigé, le Secrétariat avait reçu moins de 25% des rapports à soumettre à COP6.

Le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (CMSC) a préparé un plan de gestion de l'information pour la CMS (Document UNEP/CMS/Conf.6.7) qui a pour but d'accroître l'efficacité de l'application de la CMS, de faciliter le partage de l'information entre le Secrétariat de la CMS et les divers secrétariats d'Accords et d'assurer une contribution effective de la CMS pour harmoniser le système des rapports et la gestion de l'information par des traités mondiaux sur la biodiversité. Le plan a été préparé en consultation avec les secrétariats de AEW, ACCOBAMS, ASCOBANS et Eurobats. Un projet final sera présenté à COP6 pour examen et approbation.

Comme seconde phase de ce projet, on envisage que le CMSC prépare un rapport sur la situation de la population et les tendances de certaines espèces (telles que les espèces de l'Annexe I) et sur les mesures de conservation entreprises par les Etats Parties et non-Parties de l'aire de répartition en utilisant des renseignements provenant de rapports de Parties et d'autres sources.

En outre, le Secrétariat de la CMS collabore avec les secrétariats des quatre autres traités mondiaux concernant la biodiversité (CDB, CITES, Ramsar et l'Héritage mondial) et avec le PNUE pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant à mettre en place une infrastructure de gestion harmonisée de l'information pour les traités concernant la biodiversité. Le rapport final de cette étude de faisabilité a été publié en août 1998 et a été mis à la disposition du Comité permanent de la CMS. En octobre 1998, le Secrétariat de la CMS a pris l'initiative d'organiser une réunion des gestionnaires de l'information des cinq

traités mondiaux concernant labiodiversité et du CMSC pour débattre du suivi de l'étude de faisabilité. Plusieurs mesures de suivi ont été identifiées et des responsabilités ont été attribuées. Des initiatives de base ont déjà été prises et des progrès devraient suivre les consultations qui auront lieu avec les autres conventions intéressées.

OBJECTIF 4: ELABORER DES ACCORDS EN FONCTION DES PRIORITES REGIONALES

- 4.1 Des activités servant de base à l'identification et à l'élaboration de nouveaux Accords devraient être poursuivies et intensifiées, selon les ressources disponibles. Des Parties, y compris des organisations d'intégration économique régionale, devraient prendre l'initiative d'élaborer et de parrainer des Accords et d'accueillir des secrétariats intérimaires; ceux qui se proposent de parrainer devraient préciser clairement au Comité permanent comment ils entendent procéder à cet égard. Les pays développés Parties qu'ils soient ou non Etats de l'aire de répartition, devraient être encouragés à parrainer les initiatives des pays en développement en fournissant une aide technique, scientifique et financière sur demande. La capacité du Secrétariat à apporter son aide pour l'élaboration de nouveaux Accords devrait être renforcée.**
(COP, Parties, Conseil scientifique, Secrétariat)

Se référer au rapport du Secrétariat (document UNEP/CMS/Conf.6.9) pour avoir des renseignements sur l'état d'avancement de divers Accords. Le Secrétariat n'a pas reçu d'information sur la mesure dans laquelle les pays développés Parties ont aidé les pays en développement à mettre en œuvre de nouveaux Accords (en tout cas, aucun Accord n'a abouti à la connaissance du Secrétariat). La présente session de la Conférence des Parties est saisie d'une proposition pour renforcer les moyens du Secrétariat afin d'aider à l'élaboration de nouveaux Accords.

- 4.2 Un soutien aux accords existants (y compris les Mémoires d'Accord) devrait être fourni par le Secrétariat dans la mesure où ces activités contribuent de manière significative à la conservation des espèces concernées et aident à rehausser l'image de la Convention.**
(Secrétariat)

Le Secrétariat de la CMS continue de fournir des services de secrétariat aux deux Mémoires d'Accords conclus sous ses auspices pour la grue de Sibérie et le courlis à bec grêle, respectivement. Depuis 1997, il a organisé une réunion réussie des Etats de l'aire de répartition de la grue de Sibérie (République Islamique d'Iran, décembre 1998) et a coordonné la préparation d'un Plan de conservation général pour l'espèce, Plan qui a depuis été utilisé comme modèle pour d'autres initiatives de la CMS. Pour ce qui est du courlis à bec grêle, le Secrétariat a participé à la création d'un groupe de travail sous les auspices du Conseil scientifique, BirdLife International aidant à coordonner ses activités. *Le Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique* conclu en mai 1999 exigera également des efforts supplémentaires de la part du Secrétariat.

Parallèlement à ses efforts pour recruter des Parties à la CMS, le Secrétariat s'est adressé à un certain nombre de pays pour les inciter à devenir membres d'autres Accords de la CMS, notamment ceux qui ne sont pas encore entrés en vigueur. Parmi ces initiatives il faut citer : l'envoi régulier de rapports d'avancement des travaux au Comité permanent de la Convention de Berne, des allocutions de bienvenue et des documents d'information pour les COP de la Convention Ramsar, de la CDB (également SBSTTA) et pour d'autres réunions en Afrique et en Moyen-Orient. Des contacts se sont également étendus à d'autres pays aux niveaux politique, administratif et scientifique.

OBJECTIF 5: DONNER LA PRIORITE AUX ACTIONS DE CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES

- 5.1 La priorité devrait continuer d'être donnée aux actions en faveur des espèces (ou**

populations) de l'Annexe I. Le Conseil scientifique devrait recommander à la Conférence des Parties ou au Comité permanent, selon le cas, des mesures concertées à prendre par les Parties au sujet d'espèces choisies. Le Secrétariat, en consultation avec le Conseil scientifique, devrait promouvoir l'élaboration de projets d'un bon rapport coût-efficacité, en particulier ceux bénéficiant directement aux espèces de l'Annexe I.
(Conseil scientifique, Secrétariat)

Une partie importante de la huitième réunion du Conseil scientifique (Wageningen, juin 1998) a été consacrée à la discussion d'avances faites pour des espèces inscrites à l'Annexe I, notamment celles qui ont été identifiées par COP5 comme justifiant des "actions concertées". Le rapport de la réunion décrit les progrès accomplis à cette époque ainsi que les projets spécifiques de conservation - potentiellement 27 au total - décidés en principe par le Conseil pour être réalisés en utilisant 600 000 dollars des E.U. mis de côté par COP5. Le Secrétariat a pris toutes les dispositions administratives nécessaires peu de temps après la réunion du Conseil scientifique pour faciliter la mise en œuvre de ces projets en diffusant auprès de toutes les Parties intéressées les formulaires de projet nécessaires accompagnés d'une explication détaillée sur la manière de les remplir. Se référer au document UNEP/CMS/Conf.6.8 pour un résumé des projet actuellement en cours.

5.2 Dans le cas d'espèces sérieusement en danger inscrites à l'Annexe I, les Parties devraient définir des aires protégées, en coopération étroite avec les autres Etats de l'aire de répartition et en tenant compte des engagements pris au titre d'autres instruments internationaux, pour qu'un réseau de sites importants soit établi tout au long de l'itinéraire de migration des espèces concernées.
(Parties)

Aucune information n'a été fournie au Secrétariat sur l'application de ces mesures (se référer également aux rapports des Parties sur ce sujet - UNEP/CMS/Conf.6.6).

5.3 Les Annexes de la CMS devraient être réexaminées et améliorées de façon continue afin d'assurer l'intégrité scientifique et la valeur des objectifs de conservation.
(Conseil scientifique)

Le Conseil scientifique a consacré une partie importante de sa dernière réunion à débattre de l'inscription possible d'espèces supplémentaires à l'Annexe I. Le document CMS/ScC.8/Doc.6 Annexe 1, Examen sommaire de l'Annexe I de la CMS préparé par le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (CMSC) a été utilisé comme document de référence pour les débats et a été approuvé par le Conseil. Le Conseil a également donné mandat à cinq rapporteurs pour étudier la question d'une manière plus approfondie et pour se mettre en rapport avec d'autres Conseillers afin de rechercher leur avis sur les espèces candidates de manière à ce que des propositions officielles soient présentées à la Conférence des Parties. Un certain nombre d'espèces ont déjà été identifiées par la réunion pour une inscription possible dans les Annexes, comme suit :

- Espèces d'esturgeons (*Acipenser*) en danger - Annexe I ; *Acipenser* (Annexe II) non en danger. On rechercherait auprès de l'Allemagne, le plus grand importateur de caviar du monde, un appui pour la préparation d'une proposition d'inscription.
- Le requin baleine et quatre espèces de dauphins ont été identifiés comme candidats possibles pour une inscription dans les Annexes, et les Philippines sont convenues de prendre l'initiative de les présenter à la prochaine COP.
- Une réunion des Parties de l'Amérique Latine et des Caraïbes, qui a eu lieu à Punta des Este, Uruguay, en décembre 1998, a examiné l'inscription possible de nouvelles espèces de la région, ce qui devrait conduire à des propositions de certaines Parties de cette région.

La Conférence des Parties a été saisie d'un certain nombre de propositions d'amendements des Annexes de

la CMS, dont beaucoup ont été examinées dans les délibérations du Conseil scientifique.

OBJECTIF 6: MOBILISER DES RESSOURCES FINANCIERES POUR LES INITIATIVES DE CONSERVATION

- 6.1 Le Secrétariat, avec l'aide du Comité permanent, devrait établir des relations étroites avec les agences multilatérales opérant à une échelle internationale et/ou régionale qui accordent une aide au développement de projets qui: a) peuvent affecter les espèces migratrices couvertes par la CMS ou b) pourrait inclure des espèces migratrices dans le cadre d'une stratégie de conservation plus large.**
(Secrétariat, Comité permanent)

En 1998, avec l'aide du PNUE, le Secrétariat s'est lancé dans l'élaboration d'un certain nombre de projets destinés à être soumis au Global Environment Facility. Les plus avancés (comme rapporté ailleurs) sont les suivants:

- Un projet, portant essentiellement sur le rétablissement de la grue de Sibérie, mais avec une application plus large aux zones humides et sur d'autres espèces d'oiseaux migrateurs, intitulé: *Conservation des zones humides d'importance mondiale et des corridors de migration nécessaires à la grue de Sibérie et à d'autres oiseaux d'eau migrateurs d'importance mondiale en Asie.*
- Un projet GEF de taille moyenne, intitulé *Oiseaux d'eau migrateurs comme indicateurs d'une saine gestion et conservation des zones humides dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud*, implique la participation de l'Argentine, du Brésil, du Chili et de l'Uruguay.

D'autres projets sont en préparation sur les antilopes sahélo-sahariennes (mentionnés ci-dessus) et sur les oiseaux migrateurs dans la zone géographique de l'AEWA.

Les procédures pour toutes ces propositions de projets qui sont longues et complexes étaient encore en cours au moment où le présent document a été rédigé. Le Secrétariat manque de moyens pour prendre des contacts plus substantiels avec d'autres agences multilatérales mondiales ou régionales.

OBJECTIF 7: RATIONALISER LES DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

- 7.1 Les secrétariats des différents Accords devraient être financés entièrement par leurs Parties, sauf lorsque les adhésions sont telles qu'une aide financière de la Convention est indispensable dans les premiers temps de leur mise en place. De plus, les Parties aux Accords respectifs devrait accorder un soutien substantiel volontaire afin de faciliter l'administration et la mise en oeuvre effective de l'Accord.**
(Parties aux Accords, Secrétariat, Comité permanent)

Les secrétariats d'Eurobats et d'ASCOBANS, les Accords les plus importants de la CMS en vigueur à ce jour, sont tous deux financés par leurs Parties respectives (européennes). Aucune contribution financière supplémentaire émanant de la Convention n'a été nécessaire. Conformément aux vœux de sa réunion des Parties, le secrétariat d'ASCOBANS s'est déplacé de Cambridge, R.U., à Bonn en mars 1998 pour être co-localisé avec le Secrétariat PNUE/CMS en attendant une future décision sur son intégration au Secrétariat PNUE/CMS. Comme le secrétariat d'Eurobats, déjà co-localisé avec la CMS, le secrétariat d'ASCOBANS est administré actuellement par l'Agence allemande pour la conservation de la nature. Si les deux secrétariats sont largement autonomes, ils profitent de l'accès aux moyens et aux équipements du Secrétariat de la CMS, aux services administratifs de la CMS et au réseau informatique fourni à la CMS par son installation avec d'autres agences des Nations Unies dans les mêmes locaux, ainsi que d'un soutien technique et administratif. Un accord administratif, non encore finalisé au moment où le présent document a été rédigé, a été élaboré pour clarifier les dispositions relatives à la co-localisation et pour s'assurer que, dans la mesure du possible, les coûts matériels des secrétariats d'Accords ne seraient pas imputés à la

Convention mère.

- 7.2 En conservant le modèle adopté pour l'Europe, les Parties aux Accords développés dans d'autres régions devraient envisager de regrouper les fonctions de secrétariat assurées au titre d'un ou plusieurs Accords dans des centres régionaux en vue de faciliter les liens avec le Secrétariat de la CMS et, selon le cas, avec des organisations spécialisées dans la conservation des espèces migratrices.**
(Parties aux Accords)

A ce jour, il n'y a pas d'accord de la CMS portant sur d'autres régions pour lesquelles un secrétariat a été créé.

- 7.3 Les effectifs du Secrétariat devraient être augmentés dans la limite des ressources financières afin que celui-ci puisse améliorer ses prestations de service dans les domaines techniques et scientifiques, ses activités de développement et d'organisation, et ses liens avec d'autres conventions et organisations relatives à la biodiversité. L'équilibre géographique et linguistique au sein du Secrétariat devrait être amélioré afin de renforcer les moyens du Secrétariat dans les régions qui ne sont pas adéquatement représentées. Des administrateurs régionaux pour l'Afrique et l'Asie devraient être recrutés par le biais du détachement. Des Parties devraient assigner au Secrétariat, à leur propre coût pour des périodes d'un an au moins, du personnel capable d'entreprendre des tâches spécialisées qu'il ne serait pas possible d'entreprendre autrement.**
(Parties, Secrétariat, PNUE)

Suite à un accord du PNUE de 1997 destiné à fournir à la CMS un administrateur chargé des questions administratives et de la gestion des fonds, financé entièrement sur les frais généraux, le recrutement pour ce poste a été finalisé en mars 1998, renforçant ainsi les moyens administratifs du Secrétariat, notamment pour ce qui concerne les projets et la gestion des fonds. Il s'est avéré plus difficile de recruter un candidat valable pour remplir toutes les fonctions d'administrateur chargé de l'information. Dans de plus vastes secrétariats, ces tâches (allant de la fonction plus technique de "web master" à la production de publications, etc. et aux relations presse-médias de "plus haut niveau") ont tendance à être assignées à un certain nombre de différents postes. Il est difficile de trouver dans une seule personne les compétences techniques nécessaires pour remplir toutes ces fonctions d'une manière adéquate, sans mentionner la nécessité d'avoir les qualifications linguistiques appropriées. C'est pour cette raison qu'une séparation des tâches est proposée dans la nouvelle structure du Secrétariat.

La capacité du Secrétariat à assurer la liaison avec d'autres conventions et organisations intergouvernementales et non-gouvernementales relatives à la biodiversité ne s'est pas améliorée et continue de se limiter à rechercher les sortes de synergies qui pourraient être possibles. En juillet 1998, on s'est efforcé de recruter du PNUE, sur une base temporaire, un administrateur spécialisé dans les questions relatives au GEF. Au lieu de cela, le Directeur exécutif du PNUE a décidé de nommer le candidat à la Convention sur la diversité biologique à Montréal.

Actuellement, l'équilibre linguistique au sein du Secrétariat doit être amélioré car il n'y a aucun administrateur de programme francophone ou hispanophone. Du personnel ayant des compétences linguistiques appropriées est nécessaire pour faire occasionnellement des traductions officielles de textes, alors qu'il serait inefficace de compter toujours sur des traducteurs extérieurs, et pour corriger les documents émanant des traducteurs. Les efforts visant à renforcer l'équilibre géographique au sein du Secrétariat n'ont été que partiellement couronnés de succès. Parmi les membres du personnel professionnel, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Afrique sont actuellement représentées, et les continents d'Asie/Océanie et d'Europe sont représentés par du personnel administratif de soutien. Comme cela a été mentionné ailleurs, les efforts pour recruter par détachement des administrateurs ayant des responsabilités dans les questions ayant trait aux programmes pour l'Afrique et l'Asie n'ont pas été couronnés de succès et ont été ensuite bloqués par les règles de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le personnel non rémunéré par l'employeur.

Le Secrétariat a bénéficié, pendant un certain temps, du détachement de personnel de l'Administration des Parties renforçant ainsi sa capacité dans des domaines spécifiques et l'aidant à poursuivre des activités qui autrement n'auraient pas pu être entreprises.

Royaume-Uni

Le Gouvernement du Royaume-Uni a donné son appui au Secrétariat de la Convention en détachant un remplaçant à plein temps pour M. Eric Blencowe qui avait été nommé à la CMS à temps partiel du 1er janvier 1996 au 30 septembre 1998 parce qu'il remplissait les fonctions de Chef du secrétariat d'Eurobats. M. Robert Vagg a été nommé à Eurobats/CMS du 1er octobre 1998 au 1er octobre 2000 (avec une prolongation possible jusqu'en 2001). Dans ses fonctions d'administrateur de projets spéciaux, il s'occupe des questions d'intérêt commun à la CMS et aux Accords qui en dépendent ainsi que d'activités en Europe justifiant une contribution coordonnée de la CMS et des Accords basés en Europe. En outre, il remplit d'autres tâches spécialisées concernant l'organisation de réunions (la plus grande partie de son temps en 1999 étant consacrée à l'organisation de COP6), favorise l'accroissement de la participation d'organisations non-gouvernementales basées au Royaume-Uni et plus généralement cherche à promouvoir la participation du Royaume-Uni à la CMS et le parrainage de la Convention dans des activités de conservation.

Allemagne

M. Suhel Al-Janabi a été nommé à la CMS en qualité d'administrateur allemand chargé des liaisons depuis le 1er octobre 1998 par la création d'un poste partiellement pris en charge par la ville de Bonn pour une période d'un an (renouvelable pour deux ans). Si la CMS contribue dans une proportion de 25% au traitement de M. Al-Janabi, le reste de l'engagement financier pour employer M. Al-Janabi est pris en charge par l'Administration allemande du Travail. M. Al-Janabi fait bénéficier le Secrétariat de ses connaissances et de son expérience dans le domaine des relations publiques par ses contacts avec les ONG et les médias allemands. Ses responsabilités comprennent la mise au point d'un vaste programme pour sensibiliser le public aux problèmes des espèces migratrices en Allemagne et encourager les ONG basées en Allemagne à promouvoir des projets de conservation de la nature en Europe Orientale et Centrale.

Le Dr. Eugeniusz Nowak a été détaché de l'Agence fédérale pour la Conservation de la nature (BfN) comme conseiller scientifique auprès du Secrétariat de juin 1993 jusqu'à sa retraite en juin 1998. Le Secrétaire exécutif de la CMS a entamé des discussions avec le Gouvernement allemand pour son remplacement et, en principe, ceci a été convenu par le Secrétaire d'Etat du Ministère de l'Environnement alors en fonction en septembre 1998. Cependant, à la lumière des discussions en cours aux Nations Unies concernant le détachement de personnel non rémunéré par l'employeur, le Chef de la Division des services administratifs d'UNON a conseillé au Secrétaire exécutif de suspendre les efforts de recrutement de cette nature. Le Secrétaire exécutif a informé le Ministère et l'Agence de conservation de la Nature qu'aucune action ou décision ne peut être prise avant de recevoir d'autres instructions de l'UNON.

Enfin, le Secrétariat a bénéficié d'un modeste programme de stage auquel il a participé dans la mesure où ses ressources le lui permettaient pour la supervision de jeunes stagiaires ayant une formation notamment dans le domaine des sciences, de la géographie et du droit pour des périodes relativement courtes. En outre, le Secrétariat a accepté la nomination, pour six mois, d'un jeune juriste du Ministère allemand de l'Environnement qui cherchait à acquérir une expérience pratique dans une organisation internationale.

OBJECTIF 8: RENFORCER LES LIENS INSTITUTIONNELS

8.1 La CMS devrait renforcer ou établir de nouveaux partenariats avec des institutions de la Convention sur la diversité biologique, et avec d'autres conventions relatives à la biodiversité, des accords régionaux et programmes, entre autres, en:

- (a) **mettant en application le Mémorandum d'Accord conclu entre les secrétariats de la CDB et CMS (*Secrétariat, Parties*);**

Des liens substantiels avec la Convention sur la diversité biologique doivent encore être développés, leur

insuffisance étant due dans une large mesure au manque de moyens. Dans le cadre du Mémorandum d'Accord entre les secrétariats respectifs des conventions, le Secrétariat de la CMS a assisté à toutes les réunions de la COP de la CDB (ne serait-ce que partiellement) et a présenté des rapports d'avancement des travaux et/ou des allocutions de bienvenue à chaque réunion. Il a également été représenté soit par ses propres fonctionnaires soit par d'autres aux réunions des organes subsidiaires (SBSTTA). En outre, le Secrétaire exécutif de la CMS a écrit aux correspondants de l'organisation, leur donnant des recommandations sur la façon de procéder pour ce qui est de la question d'une approche intégrée pour l'application des deux conventions, y compris les Accords de la CMS.

Le Secrétariat de la CDB a été représenté, pour la première fois, à la COP5 de la CMS (Genève, 1997) et il y a eu des contacts entre les deux secrétariats à un niveau technique relatif aux travaux sur un système d'information harmonisé entre tous les traités concernant la biodiversité. Cependant, à part cela, il y eu peu d'initiatives de la part des deux secrétariats pour mettre en œuvre les termes de leur Mémorandum d'Accord commun. La COP3 de la CDB a "décidé pour ce qui est de la coopération avec la CMS de demander au Secrétaire exécutif de la CDB, conjointement avec le Secrétariat de la CMS, d'évaluer la mesure dans laquelle l'application de la CMS peut compléter l'application de la CDB grâce à ses mesures coordonnées et concertées transfrontières à une échelle régionale, continentale et mondiale. Cependant, aucune mesure n'a été prise à ce jour par le Secrétariat de la CDB. La CMS s'est efforcée de mettre en œuvre une étude sur les domaines de complémentarité entre la CMS, ses Accords et la CDB, y compris les questions relatives au GEF. Toutefois, la question reste en suspens, le secrétariat de la CDB ayant décliné toute participation au partage des coûts.

- (b) **intensifiant la communication et les consultations avec d'autres conventions et institutions pertinentes, entre autres, en matière de conservation des espèces migratrices (Secrétariat);**

Le tableau suivant résume la nature des liens institutionnels que le Secrétariat de la CMS a eu avec d'autres organes et programmes intergouvernementaux.

Nom de l'institution	Description des contacts
Global Environment Facility (GEF)	Participation de la CMS à la première réunion de GEF STAP II et accord officieux pour coopérer plus étroitement ; jusqu'à quatre projets de la CMS en préparation et qui devraient être soumis bientôt (voir également les remarques séparées ci-dessous)
Banque mondiale	Le Secrétaire exécutif a participé à un atelier organisé pour le personnel de la Banque mondiale et y a fait un exposé
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	<ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Unité GEF de coordination</u> : augmentation des relations de travail dont notamment : (a) Organisation d'un séminaire à Bonn pour informer le Secrétariat de la CMS, les correspondants et les Conseillers scientifiques, et critères de GEF sur les ONG et développement de projets (b) Soutien du Secrétariat de la CMS pour la mise au point de projets 2. <u>Unité de biodiversité</u> : A appuyé certains projets de la CMS avec de modestes fonds (total de 30 000 dollars des E.U.) ; à part cela, seulement des contacts minimaux 3. ELIU (droit de l'environnement et unité d'institution) : Contacts pour la négociation de l'accord de siège de la CMS

Convention Ramsar sur les zones humides	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mémorandum d'Accord entre les secrétariats sur un échange mutuel d'informations, de consultations et de soutien : exploration du potentiel pour des initiatives de projets conjoints 2. Représentation réciproque aux COP, Ramsar et CMS ; participation de la CMS à une réunion Ramsar régionale (Océanie) 3. Participation commune au projet du CMSC sur les moyens d'harmoniser l'information 4. Contacts du personnel à plusieurs occasions ; d'autres consultations nécessaires sur la préparation d'un programme de travail plus détaillé permettant d'appliquer le Mémorandum d'Accord entre les secrétariats (la première réunion a eu lieu en septembre 1999)
Convention sur le commerce international des espèces en danger (CITES)	Participation de la CMS à des réunions de la COP de la CITES (temps partiel); participation commune aux projets du CMSC sur les moyens d'harmoniser l'information; pas encore d'initiative conjointe officielle de travail ; contacts à ce jour limités pour l'échange d'informations entre les membres du personnel des secrétariats
Convention sur l'héritage mondial	Participation commune au projet du CMSC sur les moyens d'harmoniser l'information; contacts fortuits entre les chefs des secrétariats et un appel à l'hospitalité du Secrétaire exécutif de la CMS n'a pas permis de trouver des domaines de coopération possibles
Plan d'action de la Méditerranée (PNUE/PAM)	Participation de la CMS à des réunions du "protocole SPA" et groupe de travail d'experts établi ci-après pour les cétacés et les tortues marines; participation de RAC/SPA aux réunions de négociations d'ACCOBAMS.
Convention de Berne sur la conservation de la faune sauvage européenne et de ses habitats naturels	Représentation régulière de la CMS aux réunions du Comité permanent de la Convention de Berne et participation du personnel de la Convention de Berne à certaines COP de la CMS ; recherche de coopération et de synergie dans des domaines communs entre les deux Conventions mais les bonnes intentions ont jusqu'à maintenant été entravées par des limitations de moyens des deux côtés
Programme sur la conservation de la flore et de la faune arctique (CAFF)	Contributions régulières de la CMS, représentation de la CMS aux réunions du CAFF par le représentant du Comité permanent (Dr. Boeure)

- (c) **intensifiant, de manière prioritaire, les liens avec la CDB et le FEM afin de mettre en application les décisions applicables de la Conférence des Parties à la CDB, ainsi qu'en développant des projets pilotes qui démontrent (i) la complémentarité de la CMS dans la mise en application de la CDB et (ii) la nécessité fondamentale de combler le fossé du mécanisme de financement des projets du FEM relatifs à la biodiversité; et**

Il y a deux projets GEF en préparation qui impliquent la participation de la CMS, l'un intitulé Conservation des zones humides et des corridors de migration importants à l'échelle mondiale nécessaires aux grues de Sibérie et autres oiseaux d'eau migrateurs mondialement importants en Asie. Les Parties au Mémorandum d'Accord de la CMS sur la grue de Sibérie participent à la préparation de ce vaste projet qui a fait l'objet d'un débat pendant la réunion sur la grue de Sibérie à Ramsar, République Islamique d'Iran, décembre 1998. L'autre, un projet moyen du GEF intitulé Les oiseaux d'eau migrateurs en tant qu'indicateurs d'une gestion et d'une conservation saines des zones humides dans la partie méridionale de l'Amérique du Sud, intéresse les pays suivants : Argentine, Brésil, Chili et Uruguay, et a déjà été mentionné au point 2.4. Pour ces deux projets, le Secrétariat travaille en étroite coopération avec les pays intéressés, l'Unité de coordination PNUE/GEF et certaines ONG régionales et/ou internationales pour les faire progresser. Le Secrétariat a participé à une réunion GEF STAP à New York (juillet 1998) où une intégration plus active avec les organes techniques des conventions relatives à la biodiversité a été discutée et approuvée.

- (d) **nommant un correspondant national provenant à la fois du Comité permanent et du Conseil scientifique pour communiquer avec les organes respectifs des institutions**

mentionnées ci-dessus, pour participer à leurs réunions et pour fournir des rapports aux organes de la CMS. (Comité permanent, Conseil scientifique).

Pendant la septième réunion du Conseil scientifique (Genève, avril 1997), les Conseillers ci-après ont été désignés en qualité de correspondants de la CMS avec les organes scientifiques des conventions mentionnées ci-dessous. Dans les deux premiers cas, les personnes ont été nommées par le Conseil et dans les deux derniers les Conseillers ont été volontaires pour agir en qualité de contacts et ceci a été approuvé par le Conseil.

Convention Ramsar	Dr. Wolff (Pays-Bas) et Dr. Schlatter (expert de la faune néotropicale nommé par la COP)
Convention sur la diversité biologique	Dr. Beudels (Belgique) (Dr. Sylla, Sénégal, a été également nommé, mais depuis a résigné ses fonctions en tant que Conseiller)
CBI	Dr. Perrin (expert en matière de cétacés nommé par la COP)
CCAMLR	Dr. Torres Navarro (Chili)

Le Comité permanent doit encore nommer officiellement des correspondants pour suivre les réunions d'autres institutions.

8.2 Le Comité permanent devrait négocier avec le PNUE (par le biais du Conseil d'Administration) une aide pour la mise en oeuvre de la CMS (comme cela a été promis en 1994) et l'inclusion de quelques points d'actions de la stratégie dans son programme de travail. Le PNUE devrait également soutenir activement le recrutement de nouvelles Parties et l'établissement de partenariats avec les institutions mentionnées ci-dessus. (Parties, Comité permanent, Secrétariat)

Depuis le début de 1995, le soutien du PNUE pour l'application de la CMS, y compris le recrutement de nouvelles Parties, s'est intensifié. Le Secrétariat enregistre avec satisfaction que ce qui suit a été réalisé:

- a. Soutien financier pour l'organisation et la tenue d'une négociation concernant l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA), en 1995.
- b. Aide financière pour les projets de la CMS concernant les antilopes sahélo-sahariennes, les flamants des Andes, les grues de Sibérie et les courlis à bec grêle, en 1997-1998.
- c. Financement du poste d'administrateur chargé de l'administration et de la gestion des fonds, en février 1998.
- d. Lettre de recommandation en novembre 1997 à tous les pays de la région Pan-européenne non-encore Parties à la CMS pour adhérer à la Convention et aux sous-Accords qui en dépendent.
- e. Co-parrainage en juin 1998 d'un séminaire sur un projet de développement du GEF (voir note ailleurs).

Le Secrétariat a fait aussi plusieurs propositions au PNUE pour inclure des projets sur l'application de la CMS dans son programme de travail, par exemple, des projets pilotes pour la pré-application de l'AEWA en Afrique. Ces projets entrent maintenant dans le cadre d'une consultation indépendante. Il faut reconnaître que la restructuration du PNUE et ses propres difficultés financières de ces dernières années ont entravé sa capacité à fournir une aide aux conventions plus petites telles que la CMS. Si ces problèmes ont été surmontés, peut-être sera-t-il en meilleure position pour soutenir d'autres initiatives de cette nature envisagées ci-dessus.

8.3 Les organisations non gouvernementales spécialisées devraient être encouragées à jouer un rôle plus actif dans le cadre de la Convention, notamment en donnant des avis scientifiques, en participant aux activités destinées à faire connaître la Convention et en mettant en oeuvre des projets en faveur des espèces migratrices. Le Secrétariat devrait tenir au moins une

réunion avec les ONG entre les sessions et chaque Partie devrait également consulter les ONGs, et, au besoin, recourir à leurs services pour appliquer la Convention.
(ONGs, Secrétariat, Parties)

Le tableau suivant résume la nature des liens institutionnels que le Secrétariat de la CMS a eu avec d'autres organes et programmes intergouvernementaux.

Organisation	Pour les relations organisationnelles de travail à ce jour
Wetlands International (WI)	<p>Contacts réguliers (notamment avec les trois organisations régionales : Amériques, Afrique-Europe-Moyen-Orient, Asie-Pacifique) basés en partie sur les termes d'un Mémorandum d'Accord; un programme de travail plus détaillé doit être élaboré. Un renforcement souhaité de liens avec WI-AP particulièrement pour la promotion de la CMS dans cette région ne s'est pas encore matérialisé en raison de restructurations au sein de l'organisation et ensuite des préoccupations du Secrétariat de la CMS pour la préparation de COP6</p> <p>L'ancien Directeur de WI-AEME (Dr. M. Moser) est l'expert pour les oiseaux du Conseil scientifique pour la Conférence. A la dernière réunion du Conseil d'administration WI a invité le Secrétariat de la CMS (ainsi que le Secrétariat de la CDB et du Bureau Ramsar) à accepter le statut d'observateur officiel permanent.</p>
BirdLife International (BLI)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fournit le secrétariat pour le groupe de travail sur le courlis à bec grêle créé au titre de la CMS. 2. Projet de document soumis au Conseil scientifique sur les politiques concernant l'utilisation de la télémétrie par satellite. 3. Accord pour revoir deux plans d'action de la CMS pour les espèces de l'Annexe I et un projet sur l'oie naine qui est élaboré par le partenaire norvégien de BLI 4. BLI était représenté à la COP5 de la CMS (Genève, 1997) et s'est inscrit à COP6 5. Plusieurs contacts à des réunions, par exemple Convention de Berne, PEBLDS, Wetlands International, COP de la CDB, mais aucun domaine particulier de coopération n'a été arrêté (à l'exception du N°1 ci-dessus) 6. Mise au point d'un Mémorandum d'Accord sur le "Aquatic Warbler" (espèce inscrite à l'Annexe I de la CMS) <p>Reste à faire: une réunion pour examiner d'une manière plus approfondie la possibilité d'autres participations de BLI et une aide à des initiatives de la CMS (et de l'AEWA) y compris ses organisations partenaires comme cela a été demandé dans un débat de mai 1997 entre le Secrétaire exécutif de la CMS et le Chef de BLI, le Dr. Rands.</p>
UICN-Alliance mondiale pour la nature	<p>Des relations de travail dans des domaines spécialisés, mais il reste bien des possibilités de croissance en matière de participation de l'UICN aux activités de la CMS:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Centre juridique pour l'environnement de l'UICN a effectué des travaux réguliers de consultation sur les questions juridiques internationales (examen juridique de projets d'Accords, Mémorandums d'Accords et élaboration de directives pour l'harmonisation de futurs Accords (en cours)) ; ces travaux ont été effectués jusqu'alors par l'intermédiaire d'une consultation sur la base d'un Mémorandum d'Accord dont la prolongation est en cours de discussion. 2. Contacts périodiques avec la Commission de survie des espèces (SSC) de l'UICN et certains groupes spécialisés tels que ceux pour l'outarde houbara et les tortues marines

WWF	Participation minimale aux questions intéressant la CMS
CMSC	Relations de travail étroites depuis longtemps ; entretient le site web de la CMS ; a été engagé pour effectuer plusieurs consultations de la CMS (par exemple, examen de l'Annexe I, préparation de profils de pays, demande GIS sur les tortues marines, Plan de gestion de l'information de la CMS)
IRSNB	Engagé en qualité de consultant de la CMS pour des activités concernant les antilopes sahélo-sahariennes et le courlis à bec grêle ; les Conseillers scientifiques nommés par l'Union européenne et la Belgique sont également membres du personnel de l'IRSNB
International Crane Foundation (ICF)	Organisation de coopération dans le cadre du Mémorandum d'Accord sur la Grue de Sibérie : rôle critique dans la mise au point d'un projet GEF (en cours); liée par contrat pour produire une vidéo éducative sur la conservation de la grue de Sibérie)
EURONATUR	La CMS a eu des contacts réguliers avec la branche allemande basée en Allemagne d'EURONATUR qui réalise un petit nombre de projets concernant l'application de la CMS et des Accords qui en dépendent (et, le cas échéant CDB et Ramsar), par exemple, création d'un parc national en Albanie (lac Prespa), restauration d'une zone marécageuse dans la partie nord de l'Ukraine (Polesje), sauvegarde de bunkers pour l'hibernation de chauves-souris dans la région frontière entre la Pologne et l'Allemagne)
Musée Alexander Koenig	Registre mondial des espèces migratrices (GROMS); expositions de la CMS; projet <i>Serinus syriacus</i> (consultation)
Service de parcs nationaux	Activités de l'Argentine concernant les flamants et les daims des Andes
Centre péruvien pour l'étude des cétacés	Recherche sur les cétacés en Afrique de l'Ouest
Fundacion Patagonia	Natural Activités concernant le dauphin franciscana
CIC - Commission des oiseaux migrateurs	A assisté à la COP5 de la CMS (Genève 1997) ; a fourni des fonds par l'intermédiaire de la CMS pour une expédition en vue de rechercher la zone de reproduction du courlis à bec grêle en Sibérie
FACE	A participé à la COP5 de la CMS (Genève 1997) ; a coopéré avec la Commission de la CE, l'IRSNB, l'Agence allemande pour la conservation de la nature et le Secrétariat de la CMS à la production d'une brochure pour éveiller la sensibilité des chasseurs aux problèmes du courlis à bec grêle
Global Nature Fund	Cette fondation récemment établie et basée en Allemagne avec des activités internationales de projet s'efforce notamment d'associer ses activités à la CMS et aux espèces migratrices

En outre, un séminaire d'un jour sur le Global Environmental Facility (GEF) et la Convention sur les espèces migratrices (CMS) a eu lieu à Bonn en juin 1998. Il était animé par le Secrétaire exécutif de la CMS et M. Ahmed Djoghlaif, Coordinateur exécutif de l'Unité de coordination PNUE/GEF. Des représentants d'ONG allemandes et internationales, des correspondants et des Conseillers scientifiques de la CMS ont participé au séminaire. Les grandes questions qui y ont été débattues étaient le rôle du PNUE en tant qu'une des agences de mise en œuvre du GEF, le rôle réel et potentiel des ONG pour aider à l'application de la CMS, la façon dont la CMS est associée à la mise en valeur de la Convention sur la diversité biologique et la participation d'ONG aux projets GEF. Un certain nombre de priorités ont été identifiées et les procédures de soumission de projets au GEF ont été expliquées en détail.

Annexe 1: Liste de présentations officielles, allocutions de bienvenue faites par le personnel de la CMS à des réunions/événements organisés par d'autres (1997-septembre 1999)

Nom de la Réunion	Lieu, Date
ASEAN Symposium and Workshop on Sea Turtle Biology and Conservation	Kota Kinabalu, Malaysia, 15-17 July 1999
UNEP/IUCN Workshop on Legal Aspects of Implementation of Biodiversity-related Conventions	Kokshetau, Kazakstan, 7-11 June 1999
IWC 51	Grenada, 24-28 May 1999
Migratory Waterbird Conservation Committee and associated meetings	Kuala Lumpur, 26-28 February 1999
Latin American Working Group Meeting	Uruguay, 12-21 December 1998
Ramsar Oceania Regional Meeting	Hamilton, New Zealand, 1-4 December 1998
18 th Standing Committee Meeting of Bern Convention	Strasbourg, France December 1998
WWF Large Herbivore Initiative Workshop	Lelystad, Netherlands, 18-20 November 1998
5 th MEDMARAVIS Symposium	Gozo, Malta, 28 September - 4 October 1998
Regional Workshop on National Biodiversity Planning	Manama, Bahrain, 12-14 October 1998
1 st Meeting of the STAP II, Global Environment Facility	New York, USA, 13-17 September 1998
Pan-African Conference on Sustainable Integrated Coastal Management	Maputo, Mozambique, 18-25 July 1998
3rd Ramsar Pan-Africa Regional Meeting	Kampala, Uganda, 6-10 July 1998
Coordination Meeting - Convention Secretariats	Geneva, Switzerland, 3 July 1998
Fourth "Environment for Europe" Ministerial Conference	Århus, Denmark, 23-25 June 1998
Ramsar European Regional Meeting	Riga, Latvia 3-5 June 1998
4 th Session COP of the Convention of Biological Diversity	Bratislava, 4-15 May 1998
International Wildlife Law Conference	Washington, USA, 30 March - 3 April 1998
18th International Sea Turtle Symposium	Mazatlan, Mexico, 3-7 March 1998
Conference "The Green Backbone of Central and Eastern Europe"	Cracow, Poland, 24-28 February 1998
Workshop on the Conservation of Sahelo-Saharan Ungulates	Djerba, Tunisia, 18-25 February 1998
Training workshop for the management of wetlands	Jujuy, Argentina, 16-20 February 1998
Franciscana Dolphin Workshop	Buenos Aires, Argentina, December 1997
Wetland Workshop	Lima, Peru, 4-6 December 1997
Progress report to the Bern Convention's Standing Committee meetings	Strasbourg, France, December 1997
Sub-regional Marine Turtle Workshop	Libreville, Gabon, 1-9 December 1997
3rd Meeting of Pan-European Biological Landscape Diversity Strategy	Geneva, Switzerland, 20-21 November 1997
IWC 49	Monaco, 10-24 October 1997
First Session of the COP: Convention to Combat Desertification	Rome, Italy, 29 September - 10 October 1997
49th Meeting Scientific Committee (International Whaling Commission)	Bournemouth, UK, 29 Sept - 11 October 1997
UNEP/UNDP Workshop on Incorporation of Conventions Related to Biodiversity into National Laws	Maputo, Mozambique, 29 June-04 July 1997

10 th Session of the CITES COP	Harare, Zimbabwe, June 1997
2nd Meeting of Pan-European Biological Landscape Diversity Strategy	Strasbourg, France, 22-23 May 1997
Symposium: Nature Conservation (Inter)national	Vienna, 15-16 May 1997
Group of Experts on Conservation of Birds	Izmir, Turkey, 5-8 May 1997
International Workshop on Wetland and Waterbird Conservation	Beidahe, China, 3-7 March 1997
Indian Ocean Sea Turtle Workshop	Bhubaneswar, India, 13-17 January 1997